

Interview

Quelle appréciation portez-vous sur l'année 2019 ?

Pascal Cormery : Elle marque la forte ambition de la MSA de préparer l'avenir avec le lancement d'un plan stratégique adopté par les administrateurs réunis en assemblée générale le 20 juin. Une feuille de route MSA 2025 pour le prochain mandat que, fidèles au modèle démocratique caractérisant le régime agricole, nous avons coproduite avec l'ensemble du réseau et la forte implication des élus. Au cœur de nos ambitions : la promotion de la place de la MSA dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux, en mettant en œuvre de nouvelles activités ou en demandant l'élargissement du périmètre d'affiliation au régime agricole. La baisse des effectifs agricoles réduit en effet nos activités premières. Les pouvoirs publics nous ont ainsi confié, au 1^{er} janvier 2020, la gestion du service de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (Saspa) ou encore celle du fonds d'indemnisation des victimes de produits pesticides pour l'ensemble des régimes. Ce qui représente une reconnaissance du travail que nous accomplissons et une illustration de notre capacité à être agiles.

François-Emmanuel Blanc : Dès le printemps 2019, nous nous sommes mis en ordre de marche pour construire le dispositif de pilotage opérationnel du passage de MSA 2025 au projet d'entreprise du Groupe MSA. Des instances dédiées permettent d'inscrire dans la réalité institutionnelle tous les axes du plan stratégique adoptés par le vote à 82 % en assemblée générale : garantir un service de qualité exigeant et homogène ; garantir l'accès à la protection sociale et développer des activités à destination des territoires ruraux et/ou fragilisés ; engager les élus afin de porter le projet et les ambitions de la MSA ; renforcer la performance ; et développer une nouvelle ambition institutionnelle en matière de ressources humaines.

Avec quelle feuille de route ?

François-Emmanuel Blanc : Tout notre travail s'articule autour de notre volonté de faire passer l'idée de MSA 2025 dans une réalité concrète portée par la totalité des caisses, à destination de chaque portion du territoire national, en mettant en exergue la spécificité du modèle MSA : la démocratie, la proximité géographique et le guichet unique. Cela se traduit, d'une part, par une activation encore plus importante du rôle des délégués canto-



« Une activation encore plus importante du rôle des délégués cantonaux sur les territoires, l'ultime expression de la proximité du dernier kilomètre. »



naux sur les territoires, l'ultime expression de la proximité du dernier kilomètre. D'autre part, par une démarche qui nous a conduit tout au long de l'année à rechercher les conditions de réussite d'un partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, débouchant sur la signature d'une convention. Elle met en avant notre rôle de contributeur au projet des France Services comme opérateur et non plus seulement comme partenaire.

Le réseau des délégués vient justement d'être renouvelé. Comment agissent-ils ?

Pascal Cormery : 16 982 bénévoles, titulaires et suppléants, ont été élus en janvier 2020. Exploitants, salariés, employeurs, ils sont ancrés dans l'agriculture et implantés au cœur des espaces ruraux. Forts de cette proximité professionnelle et géographique, ils constituent les premiers relais des adhérents auprès de la MSA, soutiennent les agriculteurs rencontrant des difficultés (financières, problèmes familiaux, épuisement professionnel...) et agissent au quotidien pour maintenir le lien et participer à une cohésion sociale et territoriale mise à mal ces dernières années. Pour cela, ils sont bien entendu formés et accompagnés d'autant que la réglementation est complexe et le champ d'intervention de la MSA très large. L'ensemble des branches de la protection sociale y est représenté, ce qui est bien entendu un avantage essentiel pour une connaissance fine de la situation et des attentes de la population. Nous sommes attachés à cette organisation originale. Elle nous permet de bâtir des projets concrets, adaptés aux besoins des territoires : plus de 9 000 actions sont ainsi réalisées chaque année par les délégués MSA, soit 350 000 heures de bénévolat.

Le guichet unique est-il conforté dans sa raison d'être ?

François-Emmanuel Blanc : Oui, avec deux points phares : la préservation de celui-ci dans le cadre de la réforme des retraites et la confirmation dans le courant de l'année que le rapport Gardette sur le recouvrement social et fiscal ne concerne pas la MSA dans sa volonté d'unifier les institutions du recouvrement et de la fiscalité de notre pays. Plus spécifiquement, 2019 est aussi l'année de la consolidation de mes convictions sur le rôle de la MSA pour notre pays, la confirmation de ...

« Nous tenons au principe de gestion par les adhérents comme à un trésor qui nous permet d'être pleinement engagés dans cette démarche de conquête et de réparation des territoires. »



... son habileté, de sa vigueur, de son agilité. Nous avons contribué à la mise en œuvre de toutes les réformes dans le champ de la protection sociale, en temps et en heure. Nous avons rectifié les difficultés rencontrées sur la DSN. Les comptes de la MSA sont certifiés sans réserve, c'est une grande satisfaction. Nous avons réussi cette démarche d'amélioration continue qui nous caractérise. Le modèle MSA n'est surtout pas en régression.

À contre-courant des conclusions du rapport de la Cour des comptes publié en mai 2020 ?

François-Emmanuel Blanc : La majeure partie des observations techniques que formulent les magistrats sur l'amélioration de la performance est inspirée de MSA 2025. C'est pourquoi nous approuvons les axes d'amélioration dont certains sont déjà mis en œuvre, tels que l'homogénéisation du service rendu sur l'ensemble du territoire. Mais il nous semble que le rapport de la juridiction traduit davantage une différence de conception sur l'avenir de la protection sociale. Loin d'être antinomique avec la mise en place d'un régime universel, notre modèle est la manière de le faire prospérer. Parce qu'un opérateur en situation de monopole, lorsqu'il est critiqué, c'est tout le service qui est remis en cause. Et ça, c'est dangereux pour les valeurs de solidarité et d'universalisme qui se trouvent derrière le projet initial de la protection sociale à la française dont nous sommes les dépositaires. Je pense qu'il est mieux garanti par un opérateur comme la MSA, car nous avons cette approche en guichet unique, cette vision globale des personnes combinée à la proximité territoriale et à la démocratie, qui permet la gestion par les intéressés eux-mêmes de leur protection sociale.

Pascal Cormery : La garantie de service reste un objectif interne important, inscrit dans notre plan stratégique. Les mutualisations que nous avons engagées n'ont pas encore permis d'atteindre l'homogénéité sur l'ensemble du territoire, mais la situation évolue positivement. Elles nous ont conduits à conserver des sites de production dans tous les départements, des points d'ancrage au cœur de territoires ruraux qui participent à l'activité économique, au déploiement de services et à l'emploi dans des villes moyennes. Cette proximité, nous souhaitons la renforcer. Et la signature de la convention de partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires va dans ce sens. Nous nous engageons à mettre à la disposition de l'État et des collectivités territoriales notre réseau de proximité, avec ses 1 475 points

d'accueil aujourd'hui, et la richesse de nos compétences afin de participer au développement des territoires ruraux et de contribuer à l'égalité des chances pour tous.

Par le déploiement égalitaire de l'offre de services ?

François-Emmanuel Blanc : Nous voulons offrir plus largement aux populations agricoles et rurales le bouquet de services nécessaire à leur bien-être, à travers nos réseaux : Association de vacances de la Mutualité agricole, Laser emploi, maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa), Présence verte, Solidel... D'autre part, nous voulons en garantir la continuité : cela passe par la consolidation du modèle économique, de la performance et de la professionnalisation des services rendus. La Cour des comptes considère que nous n'aurions plus à faire cela : c'est oublier et méconnaître que nous ne sommes pas seulement un organisme de sécurité sociale. Nous releçons également du code rural. Ce dernier nous oblige à déployer une offre territoriale pour répondre aux besoins de la population.

Pascal Cormery : Par exemple, la MSA s'implique en faveur de la préservation de l'autonomie des personnes âgées. Elle n'a pas attendu

« La MSA n'a pas attendu une loi pour permettre aux gens de bien vieillir chez eux et est à l'origine de nombreuses initiatives : réseaux gérontologiques, maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, service de répit à domicile pour les aidants familiaux... »



une loi pour permettre aux gens de bien vieillir chez eux et est à l'origine de nombreuses initiatives : réseaux gérontologiques, Marpa, service de répit à domicile pour les aidants familiaux, ateliers seniors aujourd'hui menés en inter-régime. Et elle propose des réponses adaptées dans bien d'autres domaines : accompagnement au numérique, inclusion dans l'emploi de personnes en situation de handicap, éducation à la santé, ingénierie médico-sociale...

Quelle stratégie déployez-vous en vue de la négociation de la future convention d'objectifs et de gestion ?

François-Emmanuel Blanc : Nous avons élaboré un Livre blanc qui présente la vision stratégique de la MSA aux pouvoirs publics. Sa construction commence fin 2019 à travers quatre débats régionaux, sous le haut patronage de parlementaires éminents, avec les représentants de la société civile et des élus locaux. Le fruit de ces échanges constitue la base de notre Livre blanc, qui formule 20 propositions. L'une d'entre elles, fondamentale, sur la revalorisation des petites retraites agricoles à hauteur de 85 % du Smic, vient d'être adoptée par le Parlement. Les pouvoirs publics s'emparent également de notre dispositif d'accompagnement des personnes âgées pour répondre aux défis de la dépendance. Cette offre stratégique pose les fondations de notre démarche de proposition à l'État dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs et de gestion. Cette dernière va nous permettre d'organiser la contribution de la protection sociale du monde agricole et rural à la vie du pays pour les cinq prochaines années.

Quel est le rôle de la MSA dans le projet agricole ?

François-Emmanuel Blanc : Le bien que nous faisons aux exploitants et aux salariés leur permet d'être en pleine possession de leurs moyens pour réaliser ce projet autour de la transition agroécologique et de l'aménagement du territoire. La MSA obéit encore aux fondamentaux qui ont servi de matrice à l'élaboration de la protection sociale française à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous tenons au principe de gestion par les adhérents comme à un trésor qui nous permet d'être pleinement engagés dans cette démarche de conquête et de réparation des territoires, comme le souhaite le président de la République dans l'acte 2 de son quinquennat. C'est ce principe qui nous a permis d'être au rendez-vous pendant la crise sanitaire, à travers toutes les initiatives, comme MSA solidaire et ses 260 000 personnes accompagnées,

pour exprimer notre présence et notre contribution au soutien des populations agricoles en ces temps compliqués, où il était important que la chaîne alimentaire ne soit pas rompue.

Pascal Cormery : Pendant la crise liée à l'épidémie de Covid-19, l'agriculture s'est mobilisée en assurant la production et l'approvisionnement pour satisfaire les besoins de la population. Pour autant, certaines activités vont mal et sont confrontées à de très fortes difficultés : les centres équestres, les pépiniéristes, le monde viticole... Une crise frappe en outre les producteurs de betterave sucrière. La santé morale du monde agricole n'est pas au beau fixe. Ce qui justifie aussi la présence de la MSA, en tant qu'acteur social de proximité, pour le soutien et l'accompagnement de situations délicates. Mais il y a de l'avenir dans l'agriculture et des emplois non pourvus ; pour ne pas disperser nos énergies, nous devons travailler avec l'ensemble de nos partenaires afin de favoriser le travail dans le secteur. Avec 9 milliards d'habitants demain, il n'y a pas de raison qu'on ne retrouve pas confiance et énergie, en laissant le temps au temps. Mais l'agriculture, c'est un cycle long, on ne peut pas tout transformer d'un coup de baguette magique. ✨